



LE PLAN DE PAYSAGE

DE LUTTE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES

Un "plan" de paysage, de lutte et d'adaptation au changement climatique ? Le sujet peut surprendre : jusqu'à une époque récente, on n'avait pas eu besoin de faire un plan pour avoir un cadre de vie à la fois beau et soutenable. Le paysage était le produit de l'activité des hommes dans le territoire. Il témoignait d'une culture, c'est-à-dire d'une adaptation aux milieux : le relief, les sols, le climat, les ressources ... Il s'exprimait dans la spécificité des systèmes agricoles, des essences végétales, des formes urbaines, de l'architecture, des matériaux... mais aussi dans la singularité des usages, des pratiques et des représentations. En bref, il était l'expression du rapport des hommes à leur monde.

Aujourd'hui, le changement climatique, au cœur de la réflexion, invite à une profonde transformation de nos modes et de nos cadres de vie.

Dans les Hautes Vosges, le dérèglement du climat peut remettre en cause l'économie industrielle (ressource en eau), l'économie touristique (ressource en neige et en eau), l'économie sylvicole et agricole (ressource en bois, en eau, en herbe et foin), la qualité de la vie et de la santé (pollution, chaleur, coût de l'énergie carbonée), l'environnement et la biodiversité (disparition d'espèces et de milieux), les mobilités (coûts des transports et déplacements), etc.

Dans ce contexte, on ne peut plus laisser faire et considérer le paysage comme la conséquence fortuite de ces évolutions. Il faut renverser la perspective et se poser la question : quel paysage veut-on, dans quel cadre voulons-nous vivre demain ?

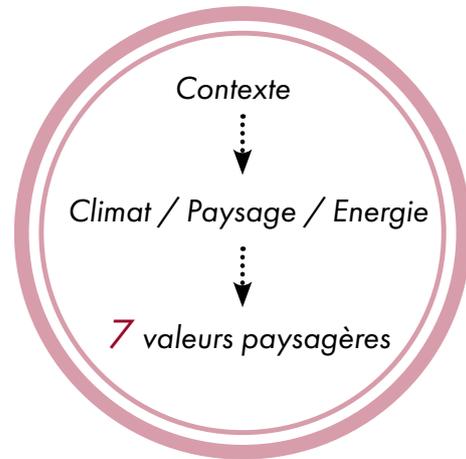
Pour une des toutes premières fois, des collectivités s'engagent pour faire de la démarche paysagère le vecteur d'un projet de territoire adapté au

changement climatique. Faire de la lutte et de l'adaptation au dérèglement climatique une perspective désirable et non anxiogène, tel est l'objet du plan de paysage. Et si le changement climatique était une opportunité pour le territoire des Hautes Vosges ?

Le plan de paysage a été élaboré entre 2020 et 2021 et couvre les Communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges et des Hautes Vosges. Il a mobilisé les élus et leurs partenaires. Il est donc le fruit d'un travail partagé et co-réalisé entre les acteurs. Il propose un diagnostic, des objectifs et un programme d'actions. Coordonné avec la réalisation du Plan climat-air-énergie territorial, il a vocation à être traduit dans les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme) ; il va aussi se concrétiser dans la réalité des paysages quotidiens, servant de guide pour les protéger, les gérer et les aménager.

QUELS SONT LES PAYSAGES DES HAUTES VOSGES? QUEL LIEN AVEC LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ?

Le plan de paysage est fondé sur une mise en lecture renouvelée du territoire des Hautes Vosges, sous l'angle du paysage, de ses ressources et de son climat. Connaître les paysages des Hautes Vosges, c'est identifier leur diversité, mettre en évidence leurs caractéristiques, comprendre leurs fondements géographiques, historiques et culturels.



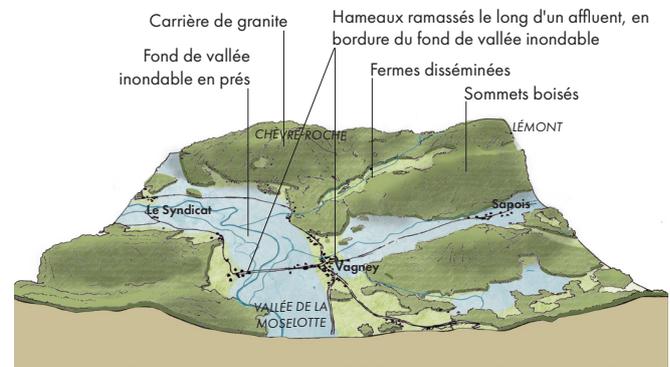
LE RÉCIT CLIMAT - PAYSAGE - ÉNERGIE

« On constate qu'il faut un vrai problème pour passer à l'action. C'est ce qui permet d'enclencher une ambition, une élévation. Lors des premiers plans de paysage, c'était la fermeture des paysages. Maintenant, c'est le changement climatique. »



Les Hautes Vosges au 16^e siècle :

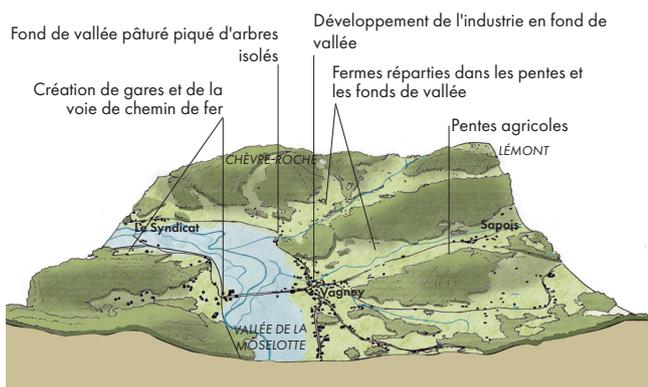
Des paysages dépendants du climat, de la pente et des énergies locales



©Agence Falléo-Gautier, paysagistes-urbanistes

Les Hautes Vosges au cours du 19^e siècle :

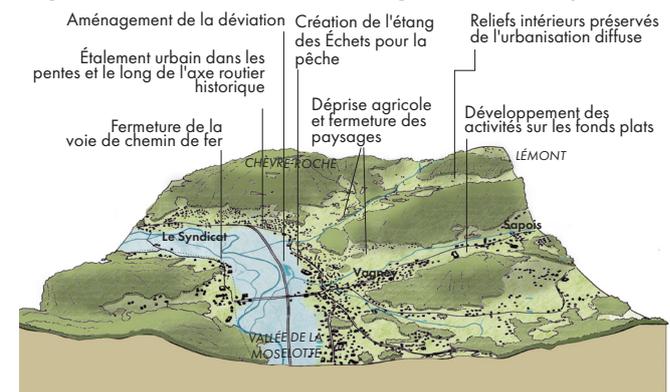
L'épopée industrielle grâce à la force de l'eau et à l'arrivée du charbon



©Agence Falléo-Gautier, paysagistes-urbanistes

Les Hautes Vosges à la fin du 20^e siècle :

Les grandes transformations liées aux énergies abondantes et pas chères



©Agence Falléo-Gautier, paysagistes-urbanistes

LES SEPT VALEURS PAYSAGÈRES

Le plan de paysage identifie sept valeurs qui fondent le meilleur de la personnalité de ce territoire : valeur du cadre de vie, sentiment d'appartenance, expression d'un bien commun.

« Le paysage est un atout en termes de développement du territoire, à proximité des grandes villes. »



1. Des reliefs de montagne et un climat frais attractifs



2. Un territoire vivant



3. Une présence généreuse de l'eau sous des formes variées



4. Un équilibre sylvo-agricole encore perceptible



5. Un caractère vosgien lisible dans les constructions



6. Un héritage industriel marquant



7. Des mobilités actives émergentes

QUELS PAYSAGES SOUHAITE-T-ON ?

LES FRAGILITÉS ET LES MENACES

Les visites de terrain, les rencontres individuelles et les ateliers ont mis en exergue un certain nombre d'éléments qui fragilisent les valeurs exprimées précédemment. 6 enjeux majeurs de paysage émergent de cette analyse, exprimant ce qui devrait évoluer sur le territoire des Hautes Vosges pour résorber ces fragilités, exprimer pleinement ses valeurs et sa capacité de résilience, dans une logique de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ces résultats du diagnostic partagé permettent de dégager six orientations paysagères, en réponse aux enjeux, couvrant six thèmes d'actions : les paysages habités, les paysages agricoles, les paysages de loisirs, les paysages naturels et forestiers, les paysages des énergies, et l'animation du plan de paysage.



« Chaque parcelle bâtie ne sera plus jamais agricole »



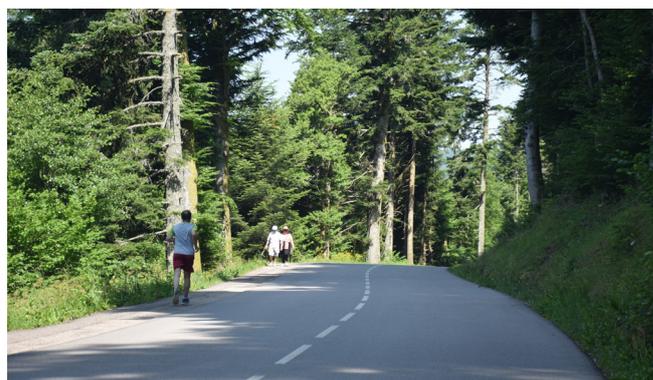
Des activités hivernales menacées par le changement climatique



Des massifs forestiers menacés par les scolytes et les sécheresses



Un étalement excessif de l'urbanisation dans les pentes et les fonds de vallées



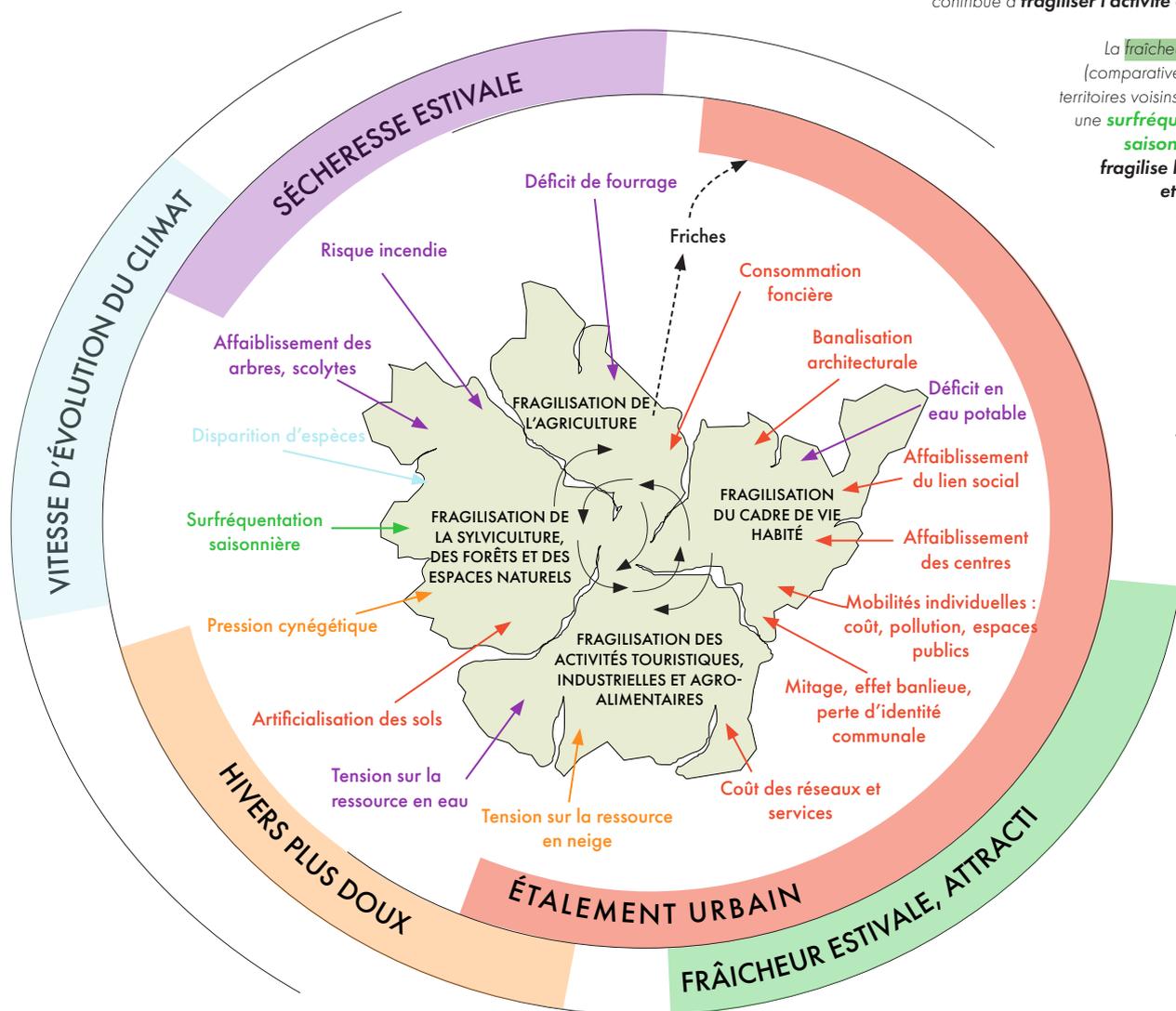
Des mobilités alternatives encore manquantes ou inadaptées

MIEUX VIVRE AVEC LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : SCHÉMATISATION DES ENJEUX

Exemples de lecture :

La **sécheresse estivale** entraîne un **déficit de fourrage** qui contribue à **fragiliser l'activité agricole**.

La **fraîcheur estivale** (comparativement aux territoires voisins) entraîne une **surfréquentation saisonnière** qui **fragilise les forêts et espaces naturels**.



Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes

SIX ORIENTATIONS

Orientation 1 //

Pour un urbanisme recentré

Orientation 2 //

Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

Orientation 3 //

Pour l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

Orientation 4 //

Pour la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

Orientation 5 //

Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

Orientation 6 //

Pour une task force permanente de conseil et de dialogue

QUE FAIRE ET COMMENT AGIR ?

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les six orientations de qualité paysagère sont déclinées en objectifs et en une centaine de propositions d'actions, l'ensemble constituant le programme d'actions du plan de paysage. Il identifie trois niveaux d'actions : actions immédiates (priorité 1), actions à court ou moyen terme (priorité 2), autres actions envisagées.

19 actions immédiates, dont la sélection s'est faite lors d'ateliers de concertation, sont à mettre en œuvre dans les premières années du plan de paysage et détaillées sous forme de fiches-actions. Elles sont présentées ci-après. Une cartographie, présentée ensuite, rassemble l'ensemble des orientations et actions pour constituer le «plan de paysage» au sens propre.

Chaque action prioritaire est développée en une «fiche-action» illustrée, intégrant les contenus suivants :

- **POURQUOI ?** les objectifs visés
- **OÙ ?** les sites concernés
- **COMMENT ?** les principes et étapes de réalisation
- **AVEC QUOI ?** les outils à mobiliser
- **QU'EST-CE QUE ÇA PEUT DONNER ?** les exemples
- **QUI ?** la maîtrise d'ouvrage pressentie
- **AVEC QUI ?** les partenaires à solliciter

Les actions et leurs étapes sont phasées dans le temps et chiffrées dans la dernière partie du programme d'actions.

« Il faut passer d'une logique d'exploitation à une logique nouvelle d'activation des potentialités du territoire. »



1. POUR UN URBANISME RECENTRÉ

> 1.3.A Concevoir des espaces publics durables

- 1.1.A Reconquérir les centres-villes, les centres-bourgs, le patrimoine bâti, et accompagner la transition énergétique dans l'habitat
- 1.2.A Organiser les réseaux de mobilité du quotidien, alternatives à l'autosolisme pour relier les centralités

1.3.A Concevoir des espaces publics durables dans les centres-bourgs, économes, adaptés au changement climatique et favorables aux mobilités actives

Image de principe pour l'aménagement d'un espace public de centre-ville



- Bande plantée arbres et arbustes
- Mairie
- Parking - esplanade ouverte pour accueillir des manifestations / événements
- Accompagnement de la perspective sur l'église
- Mobilier au vocabulaire moins routier
- Promenade arborée longeant la rivière
- Sol poreux (graviers ou stabilisé)

2. POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

> 2.4.B Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée

- 2.1.A Identifier, protéger et planifier la reconquête des terrains prioritaires, pour le maintien de l'activité agricole et la qualité des paysages en concertation avec les agriculteurs
- 2.2.A Soutenir techniquement et financièrement les agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux

2.4.B Constituer une trame agri-urbaine dans les fonds de vallée

Image de principe pour l'évolution d'une vallée agri-urbaine



- Reconquête des ripisylves et suppression des lignes de résineux
- Création d'une liaison cyclable
- Haie arborée en limite bâtie
- Chemins interquartiers
- Toitures photo-voltaïques pour le bâtiment d'activité
- Reconquête agricole sur les friches
- Constitution de hameaux en continuité des espaces déjà bâtis
- Chemins en lisière, piétons/ vélos, de desserte locale
- Reconquête agricole sur boisement de résineux
- Chemins intérieurs aux hameaux
- Centrale solaire villageoise
- Ouverture d'un point de vue sur la vallée

3. POUR L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE

> 3.2.A Rechercher des alternatives à la voiture

3.1.A Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces

3.1.B Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources

3.2.A Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements entre bourgs et espaces de loisirs (stations de montagne, lacs...)

Images de principe pour la mise en sens unique d'une route pour dégager une voie douce confortable le long d'un lac

Première étape d'expérimentation



Séparation temporaire de la chaussée avec de petites bottes de paille lors d'un événement estival (expérimentation)

Deuxième étape d'aménagement définitif



Bande piétonne Piste cyclable Ouverture de la vue Bande enherbée

4. POUR LA MISE EN AVANT DES ESPACES NATURELS ET DE LA FORÊT COMME RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES

> 3.1.A Gérer la fréquentation des zones de quiétude

4.1.B Mettre en œuvre une requalification globale des lacs et de leurs abords

4.1.C Recenser, protéger et restaurer les zones humides

4.2.D Structurer le suivi des expérimentations de renouvellement forestier à l'échelle intercommunale

4.3.A Appuyer la structuration de la filière bois pour la construction et la rénovation

Image de principe pour l'évolution d'une vallée agri-urbaine



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes

Stationnement en poches Départ sentier - Rocher informatif Plantation d'un hêtre isolé Mise en valeur de la fontaine Renaturation du sol et gestion différenciée Assises en bois Stèle Abri en bois

5. POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

> 5.2.D Développer un schéma directeur d'énergies renouvelables et lancer des projets démonstrateurs

5.2.C Créer une structure de programmation et d'investissement pour le développement des ENR sur le territoire

5.2.D Développer un schéma directeur d'énergies renouvelables et lancer des projets démonstrateurs

5.3.A Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments publics et élaborer un plan d'investissement pluriannuel

Image de principe d'une requalification paysagère et énergétique d'un parking



Panneaux photovoltaïques

Socle enherbé en pied de bâtiment

Bande enherbée et plantée

Panneaux photovoltaïques

6. POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE

6.1.A Créer l'atelier permanent du Plan de paysage des Hautes Vosges : l'A3P

6.1.B Créer une plateforme de conseil et de mise en relation multithématique pour la qualité des aménagements et la transition énergétique

6.1.C Sensibiliser les acteurs et le grand public à la qualité architecturale, environnementale, énergétique et paysagère

LE PLAN DE PAYSAGE DES HAUTES VOSGES

ORIENTATION 1 //

POUR UN URBANISME RECENTRÉ

1.1. Intensifier les centres-villes et centres-bourgs par la reconquête du bâti existant et des friches

-  Friches industrielles
-  Emprise urbaine
-  Emprise zone d'activité

1.2. Dynamiser les commerces et services de centres-bourgs et renforcer les centralités secondaires

-  Pôle territorial
-  Centre-village
-  Petite centralité

1.3. Prolonger et développer les trames paysagères (douces, vertes et bleues) dans les villes et villages et requalifier les espaces publics

-  Voies vertes
-  Itinéraires cyclables
-  Itinéraires à développer
-  Trames vertes et bleues

1.4. Protéger les hameaux patrimoniaux dans leur paysage

-  Hameaux patrimoniaux

ORIENTATION 2 //

POUR UNE AGRICULTURE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

2.1. Renforcer la politique de reconquête de terres agricoles et d'ouverture des paysages

-  Paysages emblématiques des Hautes Vosges
-  Ouverture paysagère à conserver
-  Espace agricole à reconquérir

2.2. Accompagner les éleveurs dans le maintien de leur activité et leur rôle de gestionnaires des paysages

(Pour mémoire)

2.3. Augmenter la valeur ajoutée des productions par l'organisation de la transformation sur place

(Pour mémoire)

2.4. Développer les circuits courts et de proximité et favoriser la diversification

-  Trame agri-urbaine à constituer

ORIENTATION 3 //

POUR L'EXTENSION ET LA PROLONGATION DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES ET DE DÉCOUVERTE

3.1. Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les patrimoines des Hautes Vosges

-  Préservation des espaces de nature à enjeu prioritaire
-  Organisation de la fréquentation des espaces de nature vulnérables
-  Création d'une Route du textile

3.2. Élaborer un schéma d'accueil et de mobilité touristique

-  Voies vertes
-  Itinéraires cyclables
-  Itinéraires à développer

3.3. Développer les expérimentations sur le devenir de la Route des Crêtes

-  Route des Crêtes

3.4. Poursuivre la diversification des activités des stations

-  Stations de montagne

ORIENTATION 4 //

POUR LA MISE EN AVANT DES ESPACES NATURELS ET DE LA FORÊT COMME RESSOURCES LOCALES PRIVILÉGIÉES

4.1. Gérer durablement la ressource en eau et le vivant associé

-  Zones humides potentielles
-  Plans d'eau
-  Cours d'eau

4.2. Développer la stratégie de réponse à la crise forestière et accompagner son adaptation au changement climatique

-  Forêt mixte
-  Forêt de résineux

4.3. Développer un écosystème territorial autour du bois

(Pour mémoire)

ORIENTATION 5 //

POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DE LA VIE QUOTIDIENNE

5.1. Accompagner la rénovation énergétique du bâti

-  Polarités : zones de densité prioritaires à la rénovation
-  Stations de montagne : logements touristiques

5.2. Développer des projets d'EnR aux bénéfices collectifs

Développement du photovoltaïque en toiture et sur les zones artificialisées

-  Zones d'activité (toitures et stationnements)
-  Bâti agricole

-  Stations touristiques (stationnements)

Développement de la filière bois-énergie par la mise en œuvre d'un Plan d'approvisionnement territorial (PAT)

(Pour mémoire)

5.3. Engager la transition énergétique des équipements et des aménagements publics

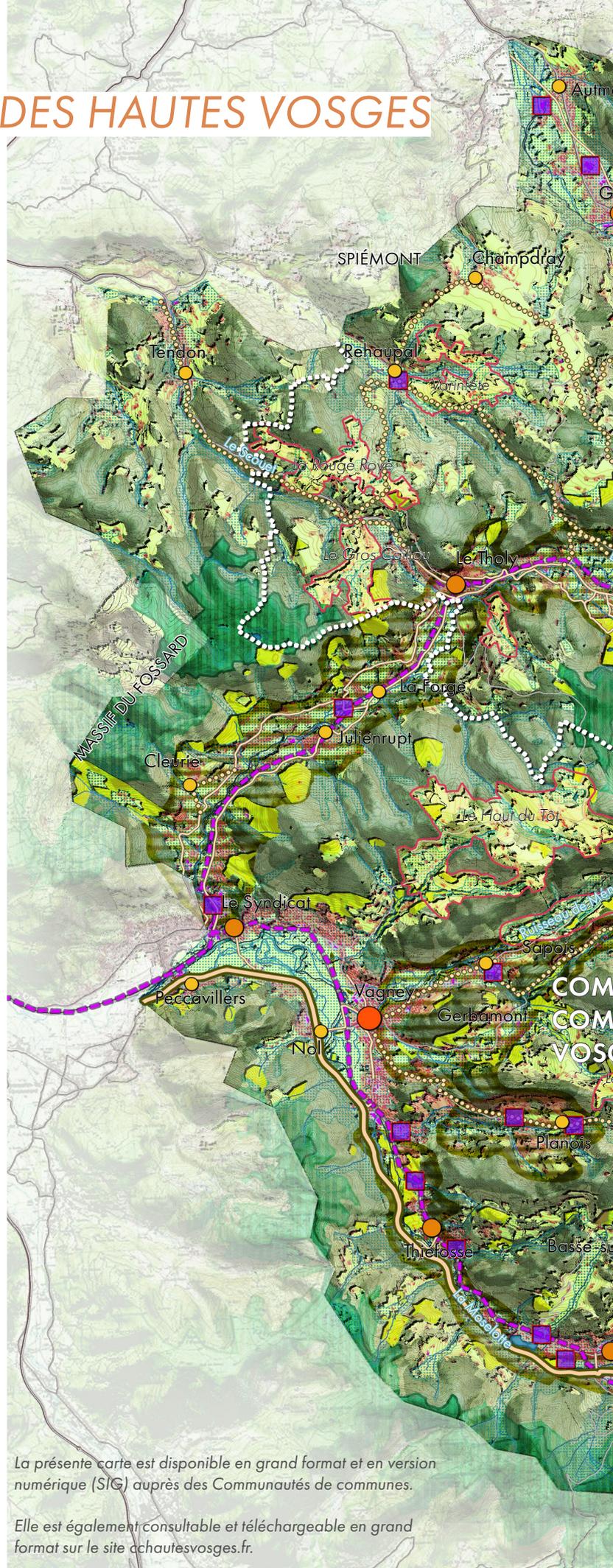
-  Équipements moins énergivores et pôles de mobilité à structurer
-  Espaces industriels démonstrateurs le long de la Route du textile
-  Équipements touristiques des stations, des lacs et des sommets

ORIENTATION 6 //

POUR UNE TASK FORCE PERMANENTE DE CONSEIL ET DE DIALOGUE

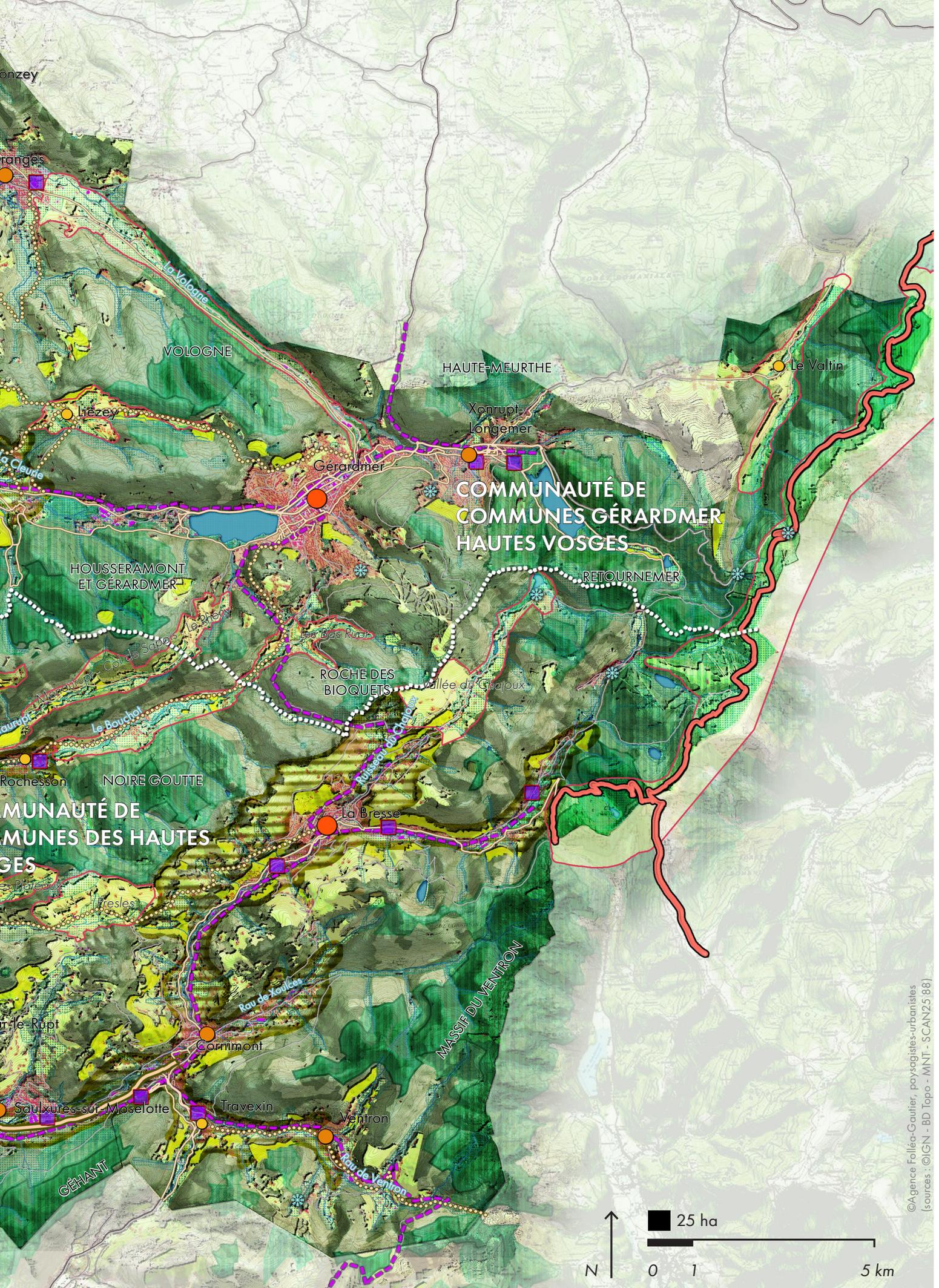
6.1. Créer un suivi spécifique du plan de paysage et mettre en relation les acteurs locaux

(Pour mémoire)



La présente carte est disponible en grand format et en version numérique (SIG) auprès des Communautés de communes.

Elle est également consultable et téléchargeable en grand format sur le site chautesvosges.fr.



©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes
 (sources : ©IGN - BD Topo - MNT - SCAN25 88)

OÙ CONSULTER LE PLAN DE PAYSAGE ? COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

Afin d'en savoir plus et de contribuer à la mise en œuvre du Plan de paysage, vous pouvez consulter l'ensemble du document sur le site internet :

www.cchautsvosges.fr

et contacter les communautés de communes pour plus de précisions :



Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV)

Champdray, Gérardmer, Granges Aumontzey, Liézey,
Rehaupal, Le Tholy, Le Valtin, Xonrupt-Longemer

16 rue Charles de Gaulle, 88400 GERARDMER

Tél. : 03 29 27 29 04

contact@ccghv.fr

Site internet en cours de création



Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV)

Basse-sur-le-Rupt, La Bresse, Cleurie, Cornimont, La
Forge, Gerbamont, Rochesson, Sapois, Saulxures-sur-
Moselotte, Le Syndicat, Tendon, Thiéfosse, Vagney,
Ventron

24 rue de la 3ème DIA, 88310 CORNIMONT

Tél. : 03 29 24 02 88

contact@cchautsvosges.fr

www.cchautsvosges.fr

Equipe de maîtrise d'œuvre :



- Agence Folléa-Gautier
paysagistes dplg - urbanistes
Tél. : 01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com



- AIR COOP - Coopérative d'entrepreneurs du changement
Transition énergétique et adaptation au changement climatique



- Ceresco (anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture

Partenaires :

- Le Ministère de la Transition écologique et solidaire
- La DREAL Grand Est
- La Région Grand Est
- Le Conseil départemental des Vosges
- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges